

POMPE A CHALEUR

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION
Pour des travaux de rénovation et de transformation

Contacts	
Requérant (propriétaire)	Auteur du projet
Nom:	Nom:
Adresse:	Adresse:
NPA et lieu:	NPA et lieu:
Téléphone:	Téléphone:
E-mail:	E-mail:

Versement de l'aide financière à
Titulaire du compte:
Nom de l'institution bancaire et adresse:
Numéro IBAN:

Zone réservée à l'Administration

Planning des travaux
Date début des travaux:
Date mise en service:
Coût des travaux: CHF

Bâtiment	
Parcelle n°:	N° ECA:
Rue / lieu-dit:	
Année de construction du bâtiment:	
Affectation (selon SIA 380/1): <input type="checkbox"/> habitat collectif <input type="checkbox"/> habitat individuel <input type="checkbox"/> autre:	
Surface de référence énergétique (SRE): m ²	

Caractéristiques de l'installation	
Spécificités: <input type="checkbox"/> préchauffage eau chaude sanitaire. Nombre de personnes: <input type="checkbox"/> appoint au chauffage. Consommation du bâtiment: kWh/an	
Installation: <input type="checkbox"/> géothermique <input type="checkbox"/> air/eau <input type="checkbox"/> autre:	
Marque:	Type:
Puissance totale installée: kWth	Puissance nominale de la PAC: kW
Coefficient de performance:	Label de qualité GSP ou EHPA:
Ancienne énergie:	Régime de température des terminaux (°C):

Documents à joindre à la demande
<input type="checkbox"/> Offre du fournisseur incluant prix, descriptif technique, plan et schéma de l'installation
<input type="checkbox"/> Copie de la dernière facture d'électricité du requérant
<input type="checkbox"/> Copie du dossier d'autorisation cantonale, le cas échéant
<input type="checkbox"/> Estimation des économies d'énergie envisagées, le cas échéant

Documents à transmettre pour le versement de la subvention

Copies des factures nominatives acquittées

Photographies de l'installation

Conditions d'octroi

Habitat individuel, collectif ou bâtiment commercial:

20% du coût de l'installation plafonnée à:
CHF 4'000.-.

- Uniquement pour des bâtiments existants.
- Pour les pompes à chaleur électriques:
 - certificat de qualité GSP nécessaire;
 - Etiquette A+++ au régime de température utilisé ou COP A2/W35 de 4 au minimum ;
 - COP A15 de 3,5 au minimum pour PAC boiler.
- Pas de subvention en cas d'utilisation de pompes à chaleur réversibles.
- Pas de subvention pour le remplacement d'une PAC existante.
- Pour les bâtiments collectifs (dès 5 unités de logements), obligation de réaliser un décompte individuel des frais de chauffage.
- Octroi dans la limite du budget disponible.

Procédure

- La demande est à adresser à la Déléguée à l'énergie, **avant le début des travaux** et au plus tard le 31 décembre 2019.
Ville de Gland
Mme Anne-Christelle de Savignac
Ch. du Montoly 1, Case postale
1196 Gland
Tél: 022 354 04 80
Fax: 022 354 04 39
e-mail: ac.de.savignac@gland.ch
- **Toute demande non datée, non signée ou incomplète sera renvoyée à l'expéditeur.**
- La Ville examine la demande et informe le requérant de sa décision relative à l'octroi de la subvention.
- En cas d'octroi, la subvention est promise pour une année.
- Une fois l'installation achevée et dans les trois mois suivant la date de mise en service, le requérant doit transmettre les documents requis pour le versement de la subvention.
- La subvention est versée à l'issue de l'examen des documents transmis et après visite de l'installation par la Déléguée à l'énergie.

Signature

Le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus, ainsi que le respect des conditions fixées dans les directives de la Municipalité concernant l'application du règlement sur le fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Il s'engage à fournir à la Déléguée à l'énergie durant au moins 5 ans, et sur demande, les quantités d'énergie économisées suite aux travaux réalisés.

Lieu et date:

Signature du propriétaire
du bâtiment/de l'installation
(ou son représentant/administrateur):